

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 27 février 2025 à 19h00.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt février deux mil vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents: 21

Luc MONNET, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCART, Katia TYTGAT, Manuella DELESALLE, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Arthur WAGNON, Michel MAILLARD, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Yannick LIEVIN

Absents ayant donné procuration: 8

Joëlle DUPRIEZ donne procuration à Luc MONNET
Christian LEMAIRE donne procuration à Hélène FOURDRIGNIER
Alain DELECLUSE donne procuration à Amandine GOUDARD
Catherine MORTREUX donne procuration à Sandrine BROCART
Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Cyprien DUBUS
Véronique ROTTELEUR donne procuration à Daniela MORONVAL
Philippe KUPPENS donne procuration à Yannick LIEVIN
Emmanuel CHARETTE donne procuration à Michel MAILLARD

Secrétaire:

Cyprien DUBUS

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour leur présence à cette première séance de l'année. Monsieur le Maire salue le public présent physiquement (6 personnes) ainsi que les internautes et rappelle que les séances sont publiques et que chaque citoyen peut y participer. Monsieur le Maire salue Monsieur Didier DUBAELE représentant de La Voix du Nord qui rendra fidèlement compte des propos qui seront tenus par les membres du Conseil municipal ce soir.

Monsieur le Maire fait le point des membres absents et des procurations.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de ce Conseil municipal avec, comme tous les ans, un calendrier budgétaire à respecter puisque les budgets des communes doivent être votés au plus tard le 15 avril avec préalablement à cela la présentation du rapport d'orientations budgétaires et la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Le ROB sera présenté ce soir par Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances. Ce sera l'occasion de voir un peu les évolutions des dépenses et des recettes pour l'année 2025 pour Templeuve-en-Pévèle. Le débat se tiendra ce soir en préalable au vote du budget qui aura lieu le 3 avril lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Stéphane MICHEL et Monsieur le Directeur général des services pour la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires avec, comme d'habitude, un document clair, transparent et compréhensible par tous. Il met en avant une situation financière saine, une gestion prudente des finances de la commune avec une volonté forte d'investissement : près de 2 600 000 € seront consacrés à des investissements.

Seront présentées ensuite des délibérations concernant le personnel, des demandes de subventions, notamment auprès de l'État, pour de futurs chantiers et en particulier le chantier de requalification de la rue Grande Campagne pour lequel une réunion publique s'est tenue ici même hier soir avec une centaine de personnes. Le projet de Noréade a été présenté pour tout ce qui concerne les travaux d'eau potable, ainsi que la partie rénovation envisagée dans les prochaines semaines et les prochains mois. Des échanges constructifs et intéressants ont eu lieu avec les riverains qui ont une forte attente de pouvoir voir cette rue structurante de la commune de Templeuve connaître un lifting important. Une demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local sera également présentée. Il s'agit d'une demande de subvention auprès de l'État pour la mise en accessibilité de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire ajoute que les chantiers des cinémas ont démarré depuis quelques semaines avec une organisation du chantier qui laisse entrevoir une livraison des cinémas pour la fin de cette année. C'est un délai extrêmement réduit mais qui engendrera quelques nuisances, tout comme dans le cadre du chantier de la rue Grande Campagne. Monsieur le Maire concède qu'il faudra supporter ces nuisances quelques temps pour faire en sorte qu'in fine on vive encore mieux à Templeuve-en-Pévèle.

Monsieur le Maire présente l'agenda du mois de mars, le mois du printemps et de la fin de l'hibernation avec de nombreuses manifestations proposées.

Dimanche 2 mars

10h30 - Assemblée Générale et repas - Don du sang - Salle polyvalente

Jeudi 6 mars

20h-21h - Conférence "Être parent, un défi de chaque jour" - APEL Saint Martin - École Saint Martin

Du samedi 8 au lundi 17 mars

Ducasse - Parking rue de Péronne

Samedi 8 mars

18h - Concert de l'harmonie de Templeuve-en-Pévèle - Salle polyvalente

Dimanche 9 mars

10h - Séance de cinéma à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes – Olympia Ciné Samedi 15 mars

9h - Randos de la Saint Patrick - Templeuve en marche

Dimanche 16 mars

10h30 - Picon Club et marché guinguette - Passage de la Grange

14h-18h - Spectacle magie et pièce de théâtre - APE Marie Navart - Salle polyvalente

16h - Théâtre "Building" - Les Amis de l'église - Petit Théâtre

Dimanche 23 mars

12h - Repas de printemps pour nos ainés - Municipalité - Salle polyvalente

Samedi 29 mars

10h - Color run - Courir c'est guérir - Parc du château Baratte

18h30 - Templeuve a un incroyable talent Kids - Salle polyvalente

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de retrouver toutes les informations de la vie municipale dans la lettre d'informations du mois de mars en cours de distribution.

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22 | | |
| Ensemble, Réinventons Templeuve | 7 | | |

2- Rapport d'Orientation Budgétaire et Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances et aux Affaires juridiques, pour le rapport d'orientations budgétaires et le débat sur les orientations budgétaires 2025.

Monsieur Stéphane MICHEL souhaite tout d'abord saluer Madame Mélanie Mazingarbe, l'ancienne responsable financière qui a contribué à la première trame du document et remercier évidemment Madame Céline Dubernard, la responsable financière actuelle qui a travaillé sans relâche sur le document ainsi que le Directeur général des services.

Monsieur Stéphane MICHEL annonce que la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire sera relativement courte. Le document a été reçu par l'ensemble des membres du Conseil municipal mais pour pouvoir débattre il faut une présentation du document. Le Débat d'Orientation Budgétaire est aussi important que le rapport qui fera donc l'objet d'échanges et de discussion. Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que le document est disponible en ligne sur le site internet de la mairie comme toutes les délibérations qui sont prises en Conseil municipal.

Ce document est subdivisé en deux parties avec deux sous parties : première partie Fonctionnement, seconde partie Investissement et à chaque fois Recettes-Dépenses.

En ce qui concerne le fonctionnement et en l'occurrence les recettes, elles augmentent plus ou moins régulièrement. En 2025, les recettes de fonctionnement sont de 7 millions et cela devrait continuer à croître légèrement dans les années qui viennent.

Monsieur Stéphane MICHEL explique que cette augmentation est légère car il faut rester prudent. En effet, au niveau de la dotation de l'État, vu l'état des finances de l'État, il est possible que l'État vienne peut-être réduire ou arrête d'augmenter la dotation aux collectivités territoriales. Au niveau des droits de mutation, ceux-ci représentent une source importante de recettes pour la commune mais sont liés à l'état du marché immobilier qui est plus ou moins fluctuant. Les transactions immobilières se font, les prêts sont à nouveau accordés par les banquiers, mais le marché reste sous tension.

Monsieur Stéphane MICHEL poursuite avec la présentation en détails des différents chapitres de la section de fonctionnement.

Le chapitre 73 relève des impôts et des taxes. Il y a une augmentation des rentrées d'argent mais attention elle n'est absolument pas liée à une augmentation du pourcentage d'imposition. Il n'y a aucune augmentation d'impôts prévue en 2025. D'ailleurs pendant toute la durée du mandat, les impôts n'auront pas augmenté. A Templeuve-en-Pévèle, les impôts n'ont pas augmenté depuis 2016 et toutes les communes de France et de Navarre ne peuvent pas en dire autant.

En fait, si le chapitre 73 va continuer à augmenter légèrement, c'est en partie parce que le nombre de contribuables augmente doucement mais régulièrement. Il y a cinq ans, il y avait 6500 habitants dans la commune. Aujourd'hui il y a 7000 habitants à Templeuve. En moyenne, il y a 100 habitants en plus par an et donc des contribuables en plus. Mécaniquement, le chapitre 73 augmente légèrement. A noter que cette augmentation ne prend pas en compte une éventuelle augmentation des bases fiscales qui seraient décidées par l'état. La commune n'a pas d'informations à ce sujet.

Le chapitre 74 concerne la dotation de l'État. La courbe présente une légère diminution de la dotation (page 8). La dotation de l'État est composée de plusieurs éléments. Il y a un élément très important qui représente à peu près 40 % du montant global de la dotation, il s'agit de la DSR, la dotation de solidarité rurale car en effet, Templeuve-en-Pévèle est une commune rurale.

Pour l'instant, l'Etat n'a pas tranché sur la question de savoir si les dotations allaient être maintenues ou éventuellement diminuées. Donc par prudence, il est proposé d'anticiper une légère baisse du montant de cette dotation. S'il devait ne pas y avoir de baisse, le montant du chapitre 74 sera un petit peu plus élevé que ce qui était prévu et ce sera plutôt une bonne nouvelle.

Ensuite le chapitre 70 correspondant à tous les produits de services, vente diverses, etc est relativement stable. Il est possible qu'il évolue très légèrement dans un sens positif, mais c'est la stabilité qui est envisagée par prudence sur les autres produits de gestion courante.

Le chapitre 75 est relativement stable, avec une légère augmentation qui est prévue malgré le fait que sur ce chapitre, il y a une rentrée d'argent en moins à partir de 2025 puisque le second étage du château Baratte n'est plus loué par la Trésorerie. Les services municipaux ont pu se déployer au second étage. Mais en contrepartie, le loyer perçu d'environ 30 000 € par an, évidemment, ne rentre plus dans les caisses.

Sur les chapitres 13 et 17, il n'y a rien de particulier.

Donc selon la répartition des recettes de fonctionnement, le camembert est à peu près identique aux années précédentes et sans doute aux années qui viennent. C'est à dire que les recettes découlent principalement du chapitre 73 Impôts et Taxes et du chapitre 74 Dotation de l'État.

Au niveau des dépenses, dans la section de fonctionnement (page 13), Monsieur Stéphane MICHEL constate une augmentation globale des dépenses de fonctionnement. C'est une augmentation légère qui est anticipée, qui est prévue et qui est liée à un certain nombre de mécanismes. Comme à l'instar des recettes, cette légère augmentation prévue l'année qui vient se poursuivra sans doute dans les années à venir.

Ces augmentations se situent principalement sur le chapitre 011 Charges à caractère général. C'est une hausse raisonnable qui est prévue. D'ailleurs chacun a pu constater en faisant les courses au supermarché, par rapport au coût de la vie en général, il y a une inflation moins importante que ce qu'elle a été l'année passée ou l'année d'avant, mais qui est toujours là et qui fait que mécaniquement, les collectivités territoriales aussi ont un certain nombre de prestations dont les coûts augmentent.

Monsieur Stéphane MICHEL prend pour exemple sa prime d'assurance automobile qui a augmenté cette année par rapport à l'année dernière, portant le véhicule a un an de plus, donc a priori, la prime d'assurance pourrait être moins importante parce que véhicule est plus vieux. La prime d'assurance a augmenté. Donc les primes d'assurance pour la commune de Templeuve-en-Pévèle ont augmenté également. En ce qui concerne les répartitions des dépenses sur les charges à caractère général, les grandes masses sont à peu près identiques à celles des années précédentes.

Le chapitre 012 (page 16) présente les charges de personnel, c'est-à-dire le traitement et à la rémunération des agents. L'augmentation prévue est quasiment mécanique pour deux raisons. La première raison est le GVT (glissement, vieillissement, technicité). Globalement, des agents ont, année après année, de plus en plus d'expérience. Dans la fonction publique, l'ancienneté est valorisée par des échelons, quand vous augmentez dans les échelons, vous êtes un peu mieux payé. La deuxième raison de cette augmentation des charges a été décidée par l'État. Elle correspond à trois points, ce qui est tout sauf neutre pour le budget. Comme cette augmentation décidée par l'État n'est pas compensée, la commune doit en supporter entièrement le coût. Il n'y a pas de contrepartie et il faut bien payer les charges comme n'importe quel employeur pour les 70 agents qui travaillent tous les jours pour la commune.

Monsieur Stéphane MICHEL salue les agents et rappelle que depuis le début de ce mandat le nombre d'agents n'a pas changé. Ce qui veut dire que la commune arrive à maintenir le même nombre d'agents communaux. Alors que si la commune embauchait à tour de bras, les agents supplémentaires engendreraient évidemment des rémunérations supplémentaires. Monsieur Stéphane MICHEL souligne que depuis toutes ces années, les agents sont mis à contribution parce qu'il y a plus de travail. Par exemple, il y a des voiries en plus à entretenir, des nouveaux espaces verts, etc. Les agents font des efforts depuis de nombreuses années et Monsieur Stéphane MICHEL les en remercie. Malgré les blagues qui peuvent être faites sur les fonctionnaires, Monsieur Stéphane MICHEL assure que les agents à Templeuve-en-Pévèle sont courageux, fiables et travailleurs.

Le chapitre 65 relève des autres charges de gestion courante. Ce sont des charges quasiment incompressibles, sur lesquelles il y a peu de moyens d'action. Ces charges recouvrent la contribution de la commune à des organismes, par exemple le SDIS ou l'OGEC qui gère l'école Saint-Martin, etc. Donc des dépenses incompressibles et qui vont globalement se maintenir avec éventuellement une légère augmentation dans les années qui viennent.

Le chapitre 66 des charges financières (page 18) présente une courbe descendante ce qui est une très bonne nouvelle. Monsieur Stéphane MICHEL explique que lorsque la commune contracte des emprunts, au début, le remboursement porte surtout sur les intérêts et au bout d'un moment, le remboursement bascule sur le capital. Actuellement la commune a des emprunts qui sont déjà bien mûrs, voire d'ailleurs certains en toute fin de vie. De ce fait, les charges financières diminuent comme c'est le cas par exemple pour les charges financières liées à l'emprunt contracté en 2022 pour la restauration de l'église Saint-Martin à hauteur de 2 millions d'euros...

Monsieur Stéphane MICHEL insiste sur le caractère prudent du document. Toutes les dépenses possibles ont été intégrées, en revanche, les recettes n'ont pas été surévaluées. Donc, a priori, le montant de la CAF brute (capacité d'auto-financement) se situe autour de 500 000 € par an, ce qui permet, déduction faite du remboursement en capital des emprunts, d'avoir une fenêtre positive, certes pas mirobolante, mais suffisante pour être présentée tout à fait dignement.

Monsieur Stéphane MICHEL passe à la présentation de la section d'investissement. Pour les recettes d'investissement, plusieurs éléments doivent être pris en compte.

Premier élément, le FC TVA, fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. Lorsque la commune investit, donc dépense en investissement, l'année qui suit elle récupère une partie de cette TVA par le mécanisme du FC TVA qui devait (mauvaise nouvelle) être diminué de 1,5 point mais qui, aux dernières informations, est maintenu à hauteur des 16,4 % historiques. Ceci permettra de continuer à avoir un FC TVA conséquent dans les années qui viennent. Mais ce montant dépend à chaque fois en N-1 du montant des opérations d'investissement engagées.

Ensuite, il y a la taxe d'aménagement qui est aussi une source de recettes d'investissement conséquente toujours difficile à mesurer et qui a connu un véritable passage à vide en 2022-2023. Elle est remontée à un niveau tout à fait conséquent et acceptable en 2024 comme le montre le compte administratif qui sera présenté au prochain Conseil municipal. Pour autant, cette rentrée d'argent reste assez difficile à mesurer, et à anticiper. Monsieur Stéphane MICHEL explique qu'à chaque fois qu'une construction est achevée, le propriétaire doit verser à la commune cette taxe d'aménagement. Mais arriver à définir avec précision quelles vont être les opérations immobilières, les constructions qui seront achevées à l'instant T reste quand même compliqué. Donc la prudence est aussi recommandée sur le montant de cette taxe d'aménagement, qui revient à un niveau honorable. L'estimation tourne autour de 250 000 € par an. Alors qu'en comparaison, le montant le plus bas a été de 40 000 €.

Monsieur Stéphane MICHEL présente ensuite la partie subventions. Toute une série de demandes de subvention est formulée au cours de l'année. A ce stade, nous n'avons pas reçu de notification car les demandes n'ont pas encore toutes été déposées. Mais dans le courant de l'année, la commune aura sans doute des retours positifs d'un certain nombre de demandes de subventions.

En ce qui concerne les emprunts (page 21), la commune a cinq emprunts en cours à ce jour, mais deux emprunts vont s'achever en 2026. La commune passera donc à trois emprunts. Cela va largement diminuer le remboursement en capital des emprunts, ce qui va mécaniquement venir impacter la CAF nette qui est la CAF brute moins le remboursement en capital des emprunts. Comme le montant de ce remboursement en capital des emprunts va diminuer, mécaniquement, la CAF nette va augmenter.

Monsieur Stéphane MICHEL explique que l'évolution de la capacité de désendettement est très bonne. La commune arrive à des ratios qui sont extrêmement encourageants et qui dépendent aussi de la CAF brute. Pour être objectif, cette année, la commune va descendre à six, peut-être même cinq années pour rembourser, par rapport au montant de sa CAF brute, le capital entier de ces emprunts. C'est quand même une performance tout à fait significative. D'ailleurs, la courbe montrant l'endettement de la collectivité et les montants du capital qui restent à payer est parfaitement descendante, ce qui est une très bonne chose.

Au niveau des dépenses d'investissement, le budget 2025 consacrera une enveloppe conséquente aux investissements avec un peu plus de 2,6 millions d'euros d'opérations nouvelles d'investissement ce qui est tout à fait remarquable. Monsieur Stéphane MICHEL souligne qu'il s'agit d'un volume extrêmement important qui sera entièrement autofinancé. La plus importante opération d'investissement en volume sera la requalification de la rue de la Grande Campagne. Sur ce sujet, une réunion très intéressante auquel les Templeuvois ont participé a justement eu lieu hier. Un budget de plus d'1,6 million d'euros sera consacré à cette requalification de la rue de la Grande Campagne. Une autre opération importante sera la restauration de la mairie centre, principalement de la toiture avec plusieurs centaines de milliers d'euros en jeu. D'autres opérations d'investissement seront présentées lors du prochain Conseil municipal le 3 avril prochain avec la présentation du budget 2025.

En dernière page, il est envisagé de manière prospective un budget 2026 moins conséquent en volume que le budget 2025. Un budget un peu plus intermédiaire.

En conclusion, ce Rapport d'Orientation Budgétaire est marqué au sceau de la prudence, prudence qui n'empêche pas la confiance.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Stéphane MICHEL pour la rapidité et la qualité de la présentation et l'équipe pour le travail préalable qui a conduit à ce rapport.

Les investissements seront présentés en détail lors du Conseil du 3 avril prochain pour le vote du budget. Mais la présentation qui a été faite démontre effectivement que la commune est bien gérée, avec des adjoints qui ont toujours été extrêmement attentifs dans leur lecture budgétaire. Depuis plusieurs années, il y a tout un travail et une continuité dans la volonté d'aller de l'avant et de ne pas baisser nos capacités d'investissement. Une volonté aussi d'apporter des services supplémentaires à notre population que ce soit des services d'ordre public ou des services plutôt liés à l'activité sociale, médicale, commerciale. Effectivement, un panel de possibilités très élargi fait de Templeuve-en-Pévèle une commune particulièrement observée dans son aménagement, dans son développement, dans ses équipements par les pouvoirs publics, que ce soit l'état ou les collectivités locales. Monsieur le Maire souligne que la commune est enviée par beaucoup d'habitants qui n'habitent pas forcément Templeuve-en-Pévèle mais qui vantent la qualité des services proposés à Templeuve par le secteur public ou le secteur privé.

Monsieur le Maire indique que ce dynamisme va se poursuivre avec l'appui d'une équipe municipale extrêmement investie. Monsieur le Maire apporte sa reconnaissance et son soutien aux salariés pour tout le travail réalisé quotidiennement pour le bien-être des concitoyens. Monsieur le Maire souligne également l'investissement des équipes et des bénévoles dans les activités associatives. Les équipements communaux, sur le plan sportif, culturel ou social, sont animés par des associations qui font un travail remarquable. Il y a un tissu associatif dynamique qui s'appuie sur des équipements de qualité.

Et tout ceci se fait avec une fiscalité maîtrisée. Monsieur le Maire explique que sur les mêmes strates de population, c'est à dire les communes avec le même nombre d'habitants, les communes vont chercher 800 € d'impôts par habitant alors que Templeuve est plutôt à 600 € d'impôts. Cela souligne la qualité de la gestion et la prudence de la commune et la volonté de l'équipe municipale de ne pas demander plus d'impôts aux habitants.

La ville fonctionne dans l'intelligence collective en s'appuyant sur les partenaires publics et les partenaires privés. Le taux d'imposition n'a pas bougé depuis dix ans ce qui est une bonne chose pour le pouvoir d'achat des Templeuvois. Monsieur le Maire rappelle qu'au début de ce mandat la taxe d'habitation a été supprimée. Cette décision de l'État a été compensée au profit des communes. L'effort fiscal qui est demandé et nécessaire se traduit aussi par des réalisations et par des services. Grâce aux impôts, la commune peut assumer le fonctionnement des écoles primaires et élémentaires, réaliser des voiries, des trottoirs, investir dans des équipements sportifs ou culturels, avoir par exemple demain un nouveau cinéma. La commune a des capacités mais elle a aussi une volonté de faire bien avec peu.

Monsieur le Maire souligne que les investissements sont autofinancés. Les 2,6 millions d'euros ne tiennent pas compte des partenaires, des subventions que la commune aura de l'État, du département ou de la région pour l'accompagnement de ces différents projets. Monsieur le Maire remercie Monsieur Stéphane MICHEL et Monsieur le Directeur général des services pour leur travail et leur implication.

Monsieur le Maire rappelle que ce Rapport d'Orientation Budgétaire est suivi d'un débat et invite ceux qui le souhaitent à s'exprimer. Monsieur le Maire donne la parole à Madame Daniela MORONVAL, conseillère municipale.

Madame Daniela MORONVAL, conseillère municipale, rappelle que comme chaque année, le débat d'orientation budgétaire pour 2025 est une séance obligatoire et un moment institutionnel fort, posant les grandes lignes sur lesquelles se fondera le projet de budget primitif qui sera examiné et adopté le 3 avril prochain. C'est toujours un moment important qui vient définir le cadre dans lequel la majorité municipale déploiera ses actions dans les mois à venir.

Comme chacun le sait toutes les collectivités ont subi le contexte économique difficile avec une loi de finances qui a été adoptée tardivement, rendant compliquée cette préparation budgétaire et le futur budget. A priori, par rapport aux simulations qui ont été faites, Templeuve ne serait pas concerné pour l'ADSR. D'après les simulations, le montant 2025 ne serait pas déduit pour Templeuve. Cela dit, tant qu'il n'y a pas d'écrit, il n'y a pas de certitude.

Le rapport budgétaire qui a été remis par la majorité en place donne une vision exhaustive pluriannuelle de la trajectoire financière prévisionnelle de la ville jusqu'à la fin du mandat et même au-delà. Madame Daniela MORONVAL remercie à cette occasion Monsieur Stéphane MICHEL et les services pour la qualité du document réalisé et souligne la qualité de ce travail depuis le début du mandat.

La présentation du ROB est tout à fait remarquable. Néanmoins, il est dommage que les points abordés lors de la commission des Finances sur l'évolution des dépenses de personnel, du FC TVA sur les données chiffrées de 2022 n'aient pas fait l'objet d'ajustements dans la délibération du Conseil. Cela a, certes été évoqué oralement, mais comme le document va être mis en ligne sur l'internet de la ville, il serait préférable de le modifier.

Monsieur Stéphane MICHEL répond qu'effectivement il y a un certain nombre de coquilles sur un certain nombre de montants du CA 2022. Cela va être modifié avant de mettre le document en ligne. Monsieur Stéphane MICHEL concède qu'il n'a pas pris le temps de le faire avant d'envoyer le document aux membres du Conseil municipal et présente ses excuses. Monsieur Stéphane MICHEL assure que le document sera modifié avant d'être mis en ligne. Pour le reste, sur certains montants, les réajustements seront effectifs au BP.

Madame Daniela MORONVAL indique que les comptes définitifs 2024 sont donc attendus pour faire le point notamment sur les acquisitions et les cessions et le détail exhaustif des investissements prévus en 2025, y compris les restes à réaliser de 2024 afin d'intervenir plus longuement.

En conclusion, Madame Daniela MORONVAL confirme la nécessité d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui sont indispensables pour préserver la santé financière de la collectivité.

Monsieur Stéphane MICHEL confirme qu'il y a effectivement une nécessité de contenir les dépenses et de maîtriser le 011 sur lequel la collectivité peut avoir une forme d'emprise. En revanche sur le 012, comme il a été expliqué précédemment, à partir du moment où il n'y a pas d'embauche, l'augmentation est mécaniquement limitée. Néanmoins cela nécessite des efforts au quotidien et il n'y a pas une dépense qui ne soit pas passée au crible. Chaque dépense est répertoriée. Or, si on arrive effectivement à tenir le 011 et le 012, on arrive à maîtriser les dépenses de fonctionnement, et si on maîtrise la section de fonctionnement, en fait, tout va beaucoup mieux.

Monsieur Stéphane MICHEL souligne que sur les cinq années passées, la collectivité a réussi à maintenir ses dépenses. Alors cela dépend des années mais grosso modo 900 000 € d'épargne brute ont été dégagés, ce qui fait à peu près une épargne nette de 400 000 €. Or, 400 000 € d'épargne nette sur un budget de fonctionnement qui est à peu près de 7 millions, cela veut dire qu'on dégage sur les cinq dernières années à peu près entre 5 % et 6 % d'excédent. Alors en comparaison, Monsieur Stéphane MICHEL indique que le budget de l'État génère chaque année quatre, cinq, parfois 6 % de déficit. Le Ministre des Finances, quel qu'il soit, serait donc absolument ravi d'avoir dégagé un excédent de cinq ou 6 %.

Monsieur Stéphane MICHEL conçoit et revendique ce budget qui est prudent parce que le fait d'être prudent permet ensuite d'avoir la plupart du temps plutôt des bonnes nouvelles. Comme au rugby, on ne change pas une équipe qui gagne.

Madame Daniela MORONVAL rappelle qu'elle avait alerté en début de mandat sur la nécessité de faire des économies ou de maîtriser les dépenses de fonctionnement et que certains collègues se montraient réticents et pensaient que certaines économies étaient exagérées. Madame Daniela MORONVAL est ravie que ce point de vue soit aujourd'hui partagé et que l'ensemble du Conseil municipal soit raccord sur la façon de gérer les finances locales. Il faut absolument, en déplaise à beaucoup, maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a les « diseux et les faiseux » et que la majorité fait partie des « faiseux ». Monsieur le Maire remercie Madame Daniela MORONVAL pour ses commentaires constructifs et positifs par rapport à la conduite de la gestion de la commune sur ce mandat.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

| Liste | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22 | | |
| Ensemble, Réinventons Templeuve | 7 | | |

3- Avis sur l'adhésion de la Communauté de communes Pévèle Carembault au futur Syndicat mixte des bassins versants de la Marque et de la Deûle (SymMaD)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL pour la délibération relative à l'adhésion de la CCPC au futur syndicat mixte SymMaD. Monsieur Stéphane MICHEL indique que la Communauté de communes souhaite adhérer à un nouveau syndicat mixte, le Syndicat mixte des bassins versants de La Marque et de La Deûle - SymMaD. Monsieur Stéphane MICHEL précise qu'il s'agit d'un syndicat qui vise à lutter contre les inondations et contre les effets désastreux des inondations.

Un très gros syndicat est en cours de création rassemblant plus d'une centaine de communes, une petite dizaine de communautés de communes, donc quelque chose de très important à l'échelle de notre région. La Communauté de communes Pévèle-Carembault souhaite adhérer à ce syndicat mais avant de pouvoir adhérer au syndicat, elle doit demander l'avis aux communes qui font partie de la Communauté de communes. Il est donc proposé de délibérer pour savoir si la commune est d'accord avec le fait que la communauté de communes adhère à ce syndicat.

| Liste | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22 | | |
| Ensemble, Réinventons Templeuve | 7 | | |

4- Autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux pour l'exercice de la compétence « Animation Jeunesse » de la CCPC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabien DELPORTE, Adjoint à la jeunesse et aux sports, pour la délibération autorisant la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition des locaux pour l'exercice de la compétence « Animation Jeunesse » de la CCPC.

Monsieur Fabien DELPORTE explique qu'actuellement, la CCPC verse aux communes une indemnité de 1,14 € par jour et par enfant afin de les indemniser pour le personnel de ménage et le personnel de service de cantine. Il est proposé de valoriser ce montant à 2,30 € par jour et par enfant. Donc il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter cette augmentation de 1,14 € à 2,30 € par jour et par enfant qui fréquente les mercredis et les vacances scolaires des centres de loisirs de Templeuve.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit aussi de payer des frais liés au fonctionnement des équipements.

Monsieur le Maire soumet l'autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition des locaux pour l'exercice de la compétence « Animation Jeunesse » de la CCPC à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22 | | |
| Ensemble, Réinventons Templeuve | 7 | | |

5- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2025) pour la requalification de la rue de la Grande Campagne

Monsieur le Maire indique que la demande de subvention au titre de la DETR pour la requalification de la rue Grande Campagne porte sur 10 % du montant des travaux qui sont chiffrés à 1 339 260 € hors taxes. Il est donc demandé à l'Etat 133 926 € hors taxes.

Monsieur le Maire remercie d'avance Monsieur Jean MOULLIERE, Conseiller municipal et Député pour son soutien auprès des services de l'État afin d'obtenir cette subvention.

| Liste | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22 | | |
| Ensemble, Réinventons Templeuve | 7 | | |

6- Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2025) pour le réaménagement et la mise en conformité de la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 2025. Cette demande concerne le réaménagement et la mise en conformité de la salle polyvalente. Les travaux portent sur la mise aux normes des toilettes qui ne sont pas aux normes actuellement. Il s'agit de réorganiser l'entrée de la salle polyvalente pour faciliter son accessibilité et sa mise en conformité. Les travaux sont estimés à 103 000 € hors taxes et la demande de subvention au titre du DSIL viendrait financer ce projet à hauteur de 40 %, à savoir 41 200 €.

| Liste | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22 | | |
| Ensemble, Réinventons Templeuve | 7 | | |

7- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet de 20h pour l'agence postale communale pour une durée de 12 mois à compter du 1er mars 2025

En l'absence de Madame Joëlle DUPRIEZ, 1ère Adjointe, Monsieur le Maire donne la parole Monsieur Stéphane Michel, Adjoint aux Finances et aux Affaires juridiques, pour la délibération concernant la création d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps non complet. Il s'agit d'un poste de 20h par semaine pour l'agence postale pour une durée de douze mois, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Ces dernières semaines, l'ouverture de l'agence postale a été un peu chaotique car un agent se trouve malheureusement avec de graves soucis de santé. Donc la mairie a dû trouver des solutions de rechange et demander à l'agent qui occupait précédemment de ce poste, et parti sur d'autres fonctions, de revenir à l'agence, ce qui n'a pas été toujours facile. Cela a donc entraîné un certain nombre de perturbations.

Pour éviter ces perturbations, il est proposé un recrutement équivalent à un CDD afin de stabiliser la situation et revenir à une ouverture régulière aux horaires normaux de l'agence postale.

Madame Daniela MORONVAL demande des précisions sur la durée du contrat et sur le devenir de l'agence communale. Monsieur le Maire indique que la durée du contrat n'a aucun lien avec l'éventuelle durée d'existence de l'agence postale. Clairement, il n'est pas question que l'agence postale ferme, ce n'est pas du tout d'actualité.

Monsieur Stéphane MICHEL précise qu'il est toujours compliqué de recruter sur ce type de contrat (20h). Le dispositif d'accroissement temporaire de l'activité a été privilégié car le mécanisme du CDD (remplacement) qui oblige à des renouvellements de contrat en fonction des arrêts maladie de la personne absente ne semblait pas satisfaisant.

Monsieur Stéphane MICHEL ajoute qu'il est compliqué de recruter quelqu'un qui accepte de rentrer dans un mode de fonctionnement avec un contrat renouvelé de quinze jours en quinze jours ou de mois en mois. Afin d'éviter une telle précarité, il est proposé de mettre en place un contrat de douze mois qui ne préjuge pas du fait que le contrat pourra ensuite être renouvelé.

L'idée du contrat de douze mois est aussi de prendre le soin de voir s'il y a une correspondance entre la personne et le poste, si la personne se plaît au poste qui est complexe quand même, en première ligne avec les administrés et des responsabilités importantes, un contexte et des horaires particuliers. L'idée, si tout ça se passe bien, est de proposer ensuite un contrat à plus long terme.

| Liste | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22 | | |
| Ensemble, Réinventons Templeuve | 7 | | |

8- Octroi d'une remise gracieuse partielle de la dette d'un agent de la Mairie

Monsieur Stéphane MICHEL informe qu'il s'agit d'une histoire qui a démarré début 2020 avec des versements qui ont été faits à un ancien agent communal. Or, ces versements n'auraient pas dû être effectués, en raison du COVID, une partie de la rémunération n'aurait pas dû être versée à cet agent.

Dans ce cas de figure, le mécanisme prévu par le Code civil s'appelle la répétition de l'indu. C'est-à-dire qu'une personne qui a touché des sommes d'argent qu'elle n'aurait pas dû toucher doit les rendre. La commune a mis en place un mécanisme pour récupérer une partie de l'argent. Mais Monsieur Stéphane MICHEL précise que cet agent avait des montants de rémunérations relativement faibles et a eu ensuite des soucis de santé avec arrêt maladie puis est parti en retraite.

Donc malgré l'échéancier mis en place et rediscuté, au bout de 4 ans, sur les 4 000 € que la personne devait à la commune, celle-ci n'a remboursé que la moitié. Comme la situation devient pour elle extrêmement compliquée, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir renoncer à cette dette.

L'agent a fait des efforts conséquents pour essayer de rendre petit à petit l'argent mail il est difficilement acceptable pour la commune aussi de contraindre quelqu'un à l'extrême. Donc en reconnaissance de toutes les années de services rendus, il est proposé, une fois pour toutes de passer l'éponge. Monsieur le Maire rappelle que le montant de la dette qu'il est proposé d'effacer est de 2 112,95 €.

| Liste | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22 | | |
| Ensemble, Réinventons Templeuve | 7 | | |

9- Remboursement des prothèses auditives aux agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Monsieur Stéphane MICHEL présente cette délibération relative au remboursement de prothèses auditives. Un agent municipal amené à s'équiper pour des prothèses auditives peut bénéficier d'un accompagnement. Mais ce mécanisme d'accompagnement, qui doit être sollicité et n'est pas automatique, est un mécanisme plafonné à 1700 €. En l'occurrence, il se trouve que certains appareillages coûtent parfois plus cher que ça.

Certaines personnes ont besoin d'un appareillage complexe qui fait que la note déborde et peut dépasser les 1700 €. Or, pour des agents de catégorie C par exemple, cela peut représenter des sommes importantes à débourser. Il est proposé d'accepter le principe que la commune puisse prendre en charge le montant qui dépasse la somme forfaitaire de 1700 €, c'est à dire tout dépassement lié au coût des prothèses auditives qui serait nécessaire pour un agent.

| Liste | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22 | | |
| Ensemble, Réinventons Templeuve | 7 | | |

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé.

Pour faire suite à des précisions demandées par Monsieur MAILLARD lors du dernier Conseil municipal à propos du nombre de logements sociaux à Templeuve, Monsieur le Maire informe qu'il y a à ce jour 447 logements sociaux à Templeuve. Monsieur le Maire précise qu'il y a environ 3200 logements à Templeuve, donc il y a autour de 14 ou 15 % de logements sociaux à Templeuve.

Monsieur le Maire ajoute que d'autres logements sociaux sont à venir. Ils ont été décidés avec le partenariat et les financements de l'État. Il s'agit de l'opération du côté de la rue Lipizzan qui est en fait la deuxième phase du projet l'Orée du Bois avec une cinquantaine de logements sociaux prévus.

Il y a différentes natures de logements locatifs sociaux. 13 LLS, logements locatifs sociaux, sont des logements locatifs pour des personnes qui ont des revenus limités. 38 LLI, logements locatifs intermédiaires, sont destinés à des familles qui sont légèrement au-dessus des plafonds pour avoir accès à un logement locatif social mais qui ne peuvent pas forcément se loger dans le parc privé. Par exemple, une famille avec deux enfants gagnant un peu moins de 60 000 € /an est éligible à ce type de logement. Ces

logements concernent des familles qui gagnent 2000 à 2500 € par mois par personne, donc le couple gagne entre 4000 et 5 000 € par mois. Ce sont des maisons de trois chambres avec jardin qui permettent d'accueillir des jeunes familles qui souhaitent s'installer à Templeuve-en-Pévèle.

Monsieur le Maire précise que pour cette cinquantaine de logements sociaux, les travaux commenceront dans les prochains mois. Il y aura donc bientôt un peu plus de 500 logements sociaux à Templeuve.

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'est pas tenue à un pourcentage de logements sociaux car elle est considérée comme une commune rurale. Néanmoins, sur les projets immobiliers importants lancés à Templeuve, la commune a été attentive au fait de pouvoir avoir un pourcentage assez important de logements sociaux pour pallier au manque de logement social, car il y a beaucoup de demandes. Cela a été le cas ces dernières années avec les opérations de la gare (Clos des Lupins) ou de Central Park.

Madame Joëlle DUPRIEZ, 1ère Adjointe, suit de près ces demandes de logements sociaux et compte plus d'une centaine de demandes en attente. Effectivement la difficulté est grande pour des jeunes et des moins jeunes de trouver des solutions de logement. C'est un problème aussi bien national que local.

Monsieur le Maire informe qu'une autre question concerne des aspects matériels et techniques par rapport à la mise à disposition d'une salle de l'espace socio-culturel. Le Conseil municipal n'étant pas particulièrement le lieu pour discuter de ce type d'affaires, les services se sont chargés de cette question (des panneaux de salle ont été inversés) et le sujet devrait être résolu rapidement.

Monsieur MAILLARD demande quand sont prévus les travaux concernant la Coquetterie. Monsieur le Maire répond que les marchés ont été passés, l'opérateur a choisi les entreprises, donc le chantier devrait commencer prochainement.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil pour leur participation, le public présent et les internautes et remercie Quentin BONNET à la réalisation.

La séance est levée.

